



1er trimestre 2025

Pour recevoir le Caf Infos 10 en version électronique, merci de nous communiquer votre adresse mail à : communication@caf10.caf.fr

Le mot du Président et du Directeur

■ Séraphin DONI et Olivier SUZANNE

Bonjour à toutes et à tous,

A l'heure où la nature se réveille, différents projets portés par la Caf vont éclore.

En effet, l'appel à projet des Clas sera lancé prochainement, une semaine départementale dédiée au LAEP se tiendra courant mai. Pour autant, la Caf et ses partenaires n'ont pas hiberné, une troisième Maison des 1000 jours a été inaugurée, la Caf a assuré la promotion de la solidarité à la source en recevant une délégation de journalistes et la Cnaf...

Vous aurez également plaisir à lire les autres articles concernant les différents partenariats.

Bonne lecture,

Bien à vous.

Séraphin DONI
Le Président

Olivier SUZANNE
Le Directeur

01 | Campagne de ressources à contrôler

Nous commençons cette nouvelle année, avec une campagne de ressources à contrôler pour les ressources de l'année 2023.

Il s'agit d'un contrôle de cohérence entre différentes informations connues dans nos bases. Un contrôle se déclenche si le système d'informations détecte une différence entre les natures de ressources déclarées par l'allocataire (ou récupérées à la Direction générale des finances publiques), la situation professionnelle connue à la Caf et/ou les ressources déclarées dans le cadre de certaines prestations calculées sur une base trimestrielle.

Les informations du dossier doivent être cohérentes pour calculer correctement le droit de l'allocataire : la situation professionnelle détermine l'application ou non des mesures d'abattement ou neutralisation sur les ressources annuelles.

Ces contrôles sécurisent le risque déclaratif. Ils interviennent après le paiement des prestations pour ne pas le retarder.

Les allocataires faisant l'objet d'un contrôle doivent nous faire parvenir l'intégralité des justificatifs de leurs ressources de l'année 2023.

Nous allons contrôler cette année un peu plus de 1200 dossiers dans le cadre de cette campagne annuelle.

02 | Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité



L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la « charte nationale du soutien à la parentalité », implique un partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Les porteurs de projets veillent à prendre en compte le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école : faciliter la compréhension du système scolaire, tendre à plus grande implication dans la scolarité des enfants, fournir aux parents des clés de méthodologie leur permettant d'accompagner leurs enfants en autonomie.

Le Clas s'adresse aux enfants, du CP au lycée, pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur l'importance des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

La double approche « enfants-parents » est l'une des caractéristiques principales du Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées soit en direction des enfants (tels que l'accompagnement scolaire classique, les programmes de réussite éducative, les accueils périscolaires, etc.).

La réunion de présentation et de lancement des appels à projets pour l'année scolaire 2025-2026 se tiendra le vendredi 25 avril 2025, à 9h00, en visio.

Si vous souhaitez participer à cette réunion, merci de vous inscrire auprès de la coordinatrice parentalité.

Le cahier des charges et le dépôt des demandes seront accessibles à compter du mois d'avril en ligne sur <https://elan.caf.fr>

Contact : Eva HOMMET, Coordinatrice parentalité

Téléphone : 07 50 15 17 59

@ : parentalite@caf10.caf.fr

03 | Fiabilisation du quotient familial (QF) - CDAP

Vous avez besoin d'avoir accès au quotient familial des familles, ne leur demandez plus le justificatif de QF, utilisez mon compte partenaire et son service CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires).

En effet, vous pouvez avoir accès à la consultation des données via le portail CDAP que la Caf met à disposition de ses partenaires.

Les données sont fiables et justes et correspondent à la situation réelle connue de la famille dans nos bases.

Vous n'avez pas accès à CDAP, contactez la Caf via moncomptepartenaire@caf10.caf.fr pour une étude des accès (sous réserve des conditions éligibles).

04 | Solidarité à la Source pour la Prime d'activité et le RSA

Solidarité à la source : adossement de la prime d'activité et du RSA au Dispositif Ressources Mensuelles (DRM)

Depuis le 1er octobre 2024, la Caf de l'Aube était engagée dans le dispositif de solidarité à la source, en tant que Caf expérimentatrice.

En effet, à l'instar de 4 autres Caf (Caf de l'Hérault, Caf de la Vendée, Caf des Alpes Maritimes et Caf des Pyrénées Atlantiques), elle expérimentait le pré-remplissage automatique des ressources en Rsa et Prime d'activité.

Ainsi, les allocataires de ces 5 Caf devaient vérifier les éléments récupérés automatiquement, pour certaines catégories de revenus (salaires, indemnités chômage, indemnités maladie, pensions retraites...).

Ce dispositif permet une sécurisation des données, les éléments pré-remplis étant à 98 % fiables. Il permet également une simplification des demandes et des déclarations trimestrielles pour les usagers.

Enfin, cette réforme engendre des gains de productivité et de qualité.

Cette phase test a pris fin le 28 février dernier et un bilan a pu être fait.

L'expérimentation a donné des résultats satisfaisants, tant sur le volet technique (récupération des ressources auprès du DRM) que sur le volet usagers.

Les usagers apprécient cette réforme, et la juge utile et facilitante. En effet, la récupération automatique des revenus perçus permet de rassurer l'allocataire, évitant ainsi des trop-perçus éventuels.)

Il est cependant à noter que le facteur clé de succès est la compréhension du Montant Net Social (MNS). En effet, nous avons constaté que cette donnée n'était pas intégrée par tous les usagers.

Un accompagnement est donc nécessaire sur cette modification des habitudes de déclaration qui intègre désormais le MNS.

Au vu de ce bilan positif, cette réforme est généralisée à l'ensemble des Caf depuis le 01 mars 2025.

05 | Inauguration de la Maison des 1000 jours de la Communauté de Communes du Barséquanais

Dans le cadre de l'initiative nationale visant à promouvoir l'égalité des chances dès la naissance, l'État a mis en place la commission des 1000 premiers jours de l'enfant. Cette commission préconise la création de Maisons des 1000 jours, des espaces centralisés offrant une vaste gamme de services destinés aux (futurs) parents, aux jeunes enfants et à leur entourage familial, dès le 4ème mois de grossesse jusqu'aux 2 voire 3 ans de l'enfant.

Dans le département de l'Aube, cette démarche est menée en collaboration entre le Département, la Caf et d'autres institutions partenaires. En 2024, deux Maisons des 1000 Jours ont vu le jour : celle de la Ville de La Chapelle-Saint-Luc et celle de la Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt.

La 3ème Maison des 1000 jours du Barséquanais a été inaugurée le 04 mars dernier à Bar-sur-Seine, en présence du Conseil Départemental, de la Préfecture, de la Caf, de la MSA, et de la Communauté de Communes.

L'objectif à long terme est d'étendre le réseau des Maisons des 1000 Jours, avec des appels à manifestation d'intérêt prévus chaque année en mars jusqu'en 2028, afin d'implanter d'autres Maisons des 1000 Jours sur le territoire aubois, contribuant ainsi à renforcer le soutien aux familles dès les premiers jours de la vie de l'enfant.

06 | Un voyage de presse à la Caf de Troyes, le 13 février

De nombreux organes de presse étaient présents lors de cette journée : des journalistes de l'Afp, Les Échos, France Info, France Inter, RTL, la Gazette des Communes, Espace social européen, AEF Info... La conférence de presse a permis de leur présenter la réforme de la solidarité à la source, de revenir sur les principaux atouts de l'expérimentation à la Caf de Troyes, avec plusieurs témoignages des équipes d'accueil et de traitement des dossiers.

Le directeur de la Caf de l'Aube, Olivier Suzanne, a pris la parole pour un mot de bienvenue.

Nicolas Grivel, Directeur Général de la Cnaf, a ensuite présenté la solidarité à la source, les enjeux pour la branche Famille, la concrétisation de la réforme pour les allocataires, et la présentation de la nouvelle déclaration trimestrielle.

Puis le bilan de l'expérimentation à l'échelle de la Caf de l'Aube a été présenté et des rencontres ont été organisées avec des conseillers de service aux usagers et des gestionnaires conseil allocataires qui ont expliqué que cette réforme facilitait grandement leur travail et les démarches des bénéficiaires. De nombreuses questions ont été posées par les journalistes pour approfondir certains sujets...

L'après-midi a débuté par la visite de l'accueil et des différents agencements que la Caf avait mis en place pour faciliter la fluidité des espaces :

- un espace autonome avec un conseiller prêt à répondre à la moindre question
- un espace d'accompagnement (l'allocataire réalise sa démarche sous la supervision d'un conseiller)
- un espace rendez-vous personnalisé avec un conseiller.

Par la suite, cinq allocataires de profil différents ont été interviewées sur leur expérience et ont témoigné de l'intérêt de ce nouveau dispositif. Elles ont souligné la facilité et la rapidité des démarches. Même si deux d'entre elles ont rencontré quelques difficultés pour comprendre la première déclaration trimestrielle de revenus pré remplie, avec les explications d'un conseiller à l'accueil, elles ont rapidement saisi la démarche. Elles ont ensuite répondu aux questions de la presse et de la radio. Leurs témoignages très positifs ont ainsi complètement corroboré la présentation du projet...

Un bilan positif de cette phase de pré-série, tant d'un point de vue des allocataires mais également des agents Caf.



07 | Le Pôle Ressource Handicap



Pôle Ressource Handicap
Aube

La Caf aux côtés des professionnels et des familles pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les modes d'accueil de droit commun.

L'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Accueils Collectifs de Mineurs) et chez les assistants maternels constitue un des axes de développement du Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2022-2026.

C'est dans ce cadre qu'est mis en place le Pôle Ressources Handicap /Petite enfance/ACM, qui est géré par l'Institut Chanteloup.

Les missions du Pôle Ressource Handicap

Auprès des établissements d'accueil du jeune enfant et des assistants maternels, des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et des accueils collectifs de mineurs :

- Répondre aux questions des équipes et des professionnels ;
- Soutenir les équipes accueillantes, notamment en organisant des rencontres pour les conseiller et les sensibiliser sur l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- Accompagner les professionnels dans l'élaboration du projet d'accueil de l'enfant et lors des entretiens avec les familles ;
- Organiser des temps d'informations collectifs sur la thématique du handicap, de l'équité et du mieux vivre ensemble ;
- Conseiller et guider sur les aménagements nécessaires (accessibilité, ...)
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des équipes ;
- Constituer une malle pédagogique avec des livres, jeux de société sur les thématiques du handicap, de l'équité et du mieux vivre ensemble.

Auprès des familles :

- Informer les familles sur les différents modes de garde et d'accueil (crèches, haltes garderies, assistantes maternelles, MAM et accueils collectifs de mineurs) ;
- Répondre aux questions des familles, qu'elles soient d'ordre administratif ou pratique ;
- Orienter les familles auprès des professionnels compétents suivant leurs besoins et leurs demandes ;
- Accompagner et soutenir les familles dans les démarches auprès des structures d'accueil ou mode de garde ;
- Accompagner les familles qui le souhaitent lors des rendez-vous avec les établissements d'accueil du jeune enfant, les MAM et les accueils collectifs de mineurs.

Contact : Institut Chanteloup 11 rue de Chanteloup 10300 Sainte Savine

Mail : cdh10.contact@gmail.com

Coordinateur petite enfance : DURLOT Isabelle : 07.80.51.03.75

Coordinateur jeunesse : BRIGANDET François : 07.80.51.03.73

Site Internet : <https://pole-ressource-handicap10.fr>

08 | Semaine départementale des LAEP aubois

Les LAEP sont des espaces qui accueillent gratuitement, de manière libre, anonyme et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ces lieux visent à prévenir l'isolement social des jeunes parents et de leurs enfants, renforcer leur relation et favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant.

Le réseau des 7 LAEP aubois organise une « **semaine départementale des LAEP** », du 19 au 23 mai 2025. Chaque structure proposera une demi-journée portes ouvertes qui s'adressera aux familles, mais aussi aux professionnels et aux élus qui souhaiteraient découvrir le lieu, les missions, et rencontrer l'équipe d'accueillants.

Cette semaine sera clôturée par une conférence réservée aux professionnels, élus et bénévoles. Elle sera animée par Dalila Kiesele qui interviendra sur la thématique de l'intérêt des LAEP sur les territoires.

Au programme :

Lundi 19 mai :

9h – 12h > Portes ouvertes au LAEP de Pont Sainte Marie

Mardi 20 mai :

8h45 – 11h45 > Portes ouvertes au LAEP de Marigny le Chatel

15h – 18h > Portes ouvertes au LAEP de Romilly sur Seine

Mercredi 21 mai :

15h – 18h30 > Portes ouvertes au LAEP d'Arcis sur Aube

Jeudi 22 mai :

9h – 11h30 > Portes ouvertes au LAEP d'Aix Villemaur Palis

14h – 17h > Portes ouvertes au LAEP de Troyes

Vendredi 23 mai :

9h – 11h30 > Portes ouvertes au LAEP de La Chapelle Saint Luc

14h00 > Conférence (sur inscription) de Dalila KIESELE à la MAC de Pont Sainte Marie

Pour participer à la Conférence, inscrivez-vous en flashant le QR code suivant



Contact : Eva HOMMET, Coordinatrice parentalité

Téléphone : 07 50 15 17 59

@ : parentalite@caf10.caf.fr

09 | Le CODAF - Comité opérationnels départementaux anti-fraude

Le rôle des Comités opérationnels départementaux anti-fraude : une réponse territoriale face à la fraude

Les "Comités opérationnels départementaux anti-fraude" (CODAF) sont des structures essentielles dans la lutte contre la fraude, en particulier dans les domaines de la fiscalité, des prestations sociales, du travail illégal et de la fraude aux aides publiques. Créés dans le cadre de la politique de sécurité intérieure, ces comités ont pour objectif de renforcer la coopération entre les différents acteurs locaux, qu'ils soient issus de l'État, des collectivités locales ou des organismes de contrôle. Ils jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des actions de prévention et de répression de la fraude sur le terrain.

1. Une structure collaborative et multisectorielle

Les CODAF sont composés de différents partenaires institutionnels et d'acteurs de terrain, dont :

- Les services de l'État : Direction générale des finances publiques (DGFiP), Direction du travail, police, gendarmerie, etc.
- Les acteurs de la sécurité sociale : Caisses d'allocations familiales, Caisses d'Assurance Maladie, Urssaf, etc.
- Les collectivités locales et les autorités judiciaires,
- Les services spécialisés dans la lutte contre la fraude, comme les services de contrôle fiscal ou les inspecteurs du travail.

Ces comités permettent de coordonner les interventions de ces différents acteurs, de croiser les informations et de renforcer l'efficacité des actions menées contre la fraude.

2. Une réponse ciblée aux fraudes locales

Les CODAF agissent en fonction des spécificités locales. En effet, la fraude peut prendre des formes diverses en fonction des territoires : travail dissimulé, fraude fiscale, abus de droit, fausses déclarations pour les aides sociales, etc. C'est pourquoi les comités privilégient une approche adaptée aux besoins locaux, en s'appuyant sur des données recueillies et analysées au niveau départemental.

En concertation avec les différents acteurs locaux, les CODAF peuvent ainsi définir des priorités d'intervention spécifiques, qu'il s'agisse de fraudes dans le secteur agricole, dans les transports publics ou dans les activités artisanales, par exemple.

3. Coordination des actions de contrôle

Le rôle principal du CODAF est de coordonner les actions de contrôle pour lutter efficacement contre les fraudes. Cela peut passer par la mise en place d'opérations communes de contrôles, la planification de vérifications croisées entre différents services ou encore l'organisation de missions de terrain pour détecter les fraudes les plus complexes.

Les autorités compétentes sont ainsi en mesure de mener des contrôles sur place, de vérifier les déclarations fiscales ou sociales, d'analyser les documents financiers, et d'interroger les individus ou entreprises soupçonnés de fraude. Cette approche combinée permet de maximiser l'impact des contrôles, notamment en détectant des fraudes difficilement repérables sans une collaboration entre les différents services.

4. La prévention au cœur de l'action

Outre la répression, les CODAF mettent également un accent fort sur la prévention de la fraude. En sensibilisant les acteurs économiques et sociaux aux risques de fraude, ces comités contribuent à limiter les comportements frauduleux en amont.

Cela passe notamment par :

- Des campagnes d'information sur les droits et devoirs des citoyens et entreprises.
- Des actions de formation pour les professionnels chargés de la vérification des déclarations fiscales, sociales, ou encore pour les agents des services de contrôle.
- Des actions de sensibilisation auprès des publics vulnérables pour éviter les fraudes aux prestations sociales ou les abus liés à l'aide publique.

La coopération entre les services et les partenaires locaux permet de repérer rapidement les tendances frauduleuses et d'adapter la stratégie de prévention en conséquence.

5. L'impact sur l'économie locale et la justice sociale

La lutte contre la fraude, par le biais des CODAF, contribue non seulement à l'assainissement des finances publiques mais aussi à garantir l'équité sur le territoire. En effet, la fraude peut avoir des effets dévastateurs sur l'économie locale, en faussant la concurrence et en créant des distorsions de marché. Elle nuit aussi aux finances publiques en détournant des fonds qui devraient être utilisés pour financer les services publics et les aides sociales.

Ainsi, les actions des CODAF permettent de préserver l'intégrité du système économique et de renforcer la justice sociale en s'assurant que tous les citoyens et entreprises respectent leurs obligations. Les efforts pour lutter contre la fraude contribuent également à redonner confiance aux citoyens dans les institutions publiques, en démontrant une volonté réelle de lutter contre les abus et de promouvoir une meilleure redistribution des ressources.

6. Un bilan positif, mais des défis à relever

Depuis leur création, les CODAF ont montré leur efficacité en termes de détection et de répression de la fraude. Toutefois, des défis demeurent. Le développement des nouvelles technologies et la numérisation croissante des transactions rendent de plus en plus difficile la détection des fraudes complexes, notamment dans le domaine du numérique ou du e-commerce.

De plus, la fraude évolue sans cesse, se diversifiant et devenant parfois plus difficile à détecter, en particulier dans les secteurs où la réglementation est plus floue ou dans les pratiques transfrontalières. Face à ces défis, les CODAF doivent continuer à s'adapter en développant de nouveaux outils, en renforçant la coopération avec les autres pays et en améliorant l'échange de données.

Pour conclure, les Comités opérationnels départementaux anti-fraude représentent une réponse pragmatique et coordonnée à un phénomène complexe et en constante évolution. Leur rôle va bien au-delà de la simple répression : ils sont des instruments essentiels de prévention, de sensibilisation et de lutte contre l'injustice sociale. En optimisant la collaboration entre les acteurs locaux et en restant à l'écoute des évolutions économiques et technologiques, les CODAF jouent un rôle clé pour assurer une société plus juste et une économie plus équitable.